



Règlement des charges et séparation dans le cadre d'une location

Par **WaitandSee**, le **10/09/2013** à **23:13**

Bonsoir,

alors je vous écris car ne connaissant pas tout juridiquement, j'ai besoin que l'on m'éclaire sur un sujet.

Je vivais en location ces derniers mois avec mon ex ami.

Celui ci m'annonce une séparation que j'acquiesce. Il me demande s'il doit quitter notre location qui était à nos deux noms. Je lui laisse le choix mais lui laisse aussi entendre que ça serait mieux de rendre effective la séparation si c'était possible. Il accepte sans difficulté. On a posé le préavis peu après.

Seulement en faisant cela, il pensait se dédouaner de toute facture commune ... Seulement étant lié par une clause de solidarité et d'indivisibilité, je lui ai dit qu'il était préférable pour lui de payer le loyer. Chose qu'il a fait avec bien du mal.

Donc cela c'est passé mi mai.

Quand nous avons emménagé à l'époque, nous avons réparti les charges. Il était notamment prélevé pour le gaz.

J'ai donc appelé le fournisseur à son départ pour arrêter les prélèvements.

Et en aout, il a été finalement prélevé de la facture de régularisation car les coordonnées bancaires n'avaient pas été supprimé.

J'ai donc eu un appel de mon ex beau père, assez menaçant et me disant qu'il allait porter plainte contre moi à ce sujet.

Pensez vous qu'il a un quelquonc recours à cela ?

Je lui ai quand même rappelé que malgré ce prélèvement, j'ai réglé les fermetures de compteurs, téléphone etc avec renvoie de matériel et que je paierai la taxe d'hab.

Qu'en pensez vous ?

Par **janus2fr**, le **11/09/2013** à **08:29**

Bonjour,

Ce que j'en pense ? Que votre beau-père dit n'importe quoi !

Il n'y a pas là matière à plainte. Une plainte suppose une infraction pénale. Ici, il n'y en a point...

Par **WaitandSee**, le **11/09/2013** à **10:39**

C'est bien ce qu'il me semblait ...

D'autant plus que l'ex beau père ne parle pas en connaissance de cause je pense .. il ne doit pas être au courant de ce qui reste à régler de cette histoire ^^

On m'a dit qu'éventuellement il pourrait me porter devant le juge, en civil pour enrichissement sur le dos de son fils. Or ça ne sera pas le cas, puisque je vais limite déboursier plus pour cette séparation